



Portant permission d'occupation
temporaire du domaine public

« Eglise de Ribiers »

Le Maire de Val Buëch-Méouge,

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-4 et L. 3221-13,
- VU le Code de la route, et notamment les articles R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié,
- VU la demande formulée par Monsieur Anthony DERBEZ, représentant l'entreprise **DERBEZ CHARPENTE**, visant à occuper une partie du domaine public située à l'église de Ribiers, Route de Laragne, pour la pose d'un échafaudage sur la partie nord de l'église, en vue de travaux de zinguerie,
- **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public et de prendre des mesures afin de garantir la sécurité du public pendant la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1er

L'entreprise **DERBEZ CHARPENTE** est autorisée à occuper temporairement le domaine public à l'église de Ribiers, située Route de Laragne, sur la façade nord, afin d'y installer un échafaudage nécessaire à la réalisation de travaux de zinguerie.

Cette autorisation est accordée du lundi 2 février au lundi 16 février 2026 inclus.

Article 2 Le permissionnaire devra maintenir les abords du chantier en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation. En cas de détériorations, dégradations ou salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 3 Le permissionnaire devra mettre en place une signalisation réglementaire conforme en vigueur afin d'assurer la sécurité des usagers et du public.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
– Monsieur Anthony DERBEZ

Fait à VAL BUECH-MÉOUGE, le 29 janvier 2026.

Le Maire,

Gérard NICOLAS.

